



Mars 2026

Rapport annuel définitif 2025 du Comité de Surveillance Commun à l'ensemble des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERin)

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie auprès de CARDIF ASSURANCE VIE et auprès d'ASSU-VIE, et d'épargne retraite auprès de CARDIF RETRAITE, compagnies d'assurances qui font partie du groupe BNP Paribas (pour CARDIF ASSURANCE VIE et CARDIF RETRAITE) et GROUPAMA (pour ASSU-VIE).

La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des membres de ce Comité de Surveillance Commun (dont le principe a été adopté par les adhérents réunis en Assemblée Générale le 26 mai 2020) à l'ensemble des Plans d'Épargne Retraite individuels (PERin). Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au Plan d'Épargne Retraite individuel, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de BNP Paribas Cardif et/ou CARDIF RETRAITE de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel, consultable sur le site de vote prévu pour chaque Assemblée Générale et sur le site de l'association.

Membres du Comité de surveillance commun des Plans d'Épargne Retraite Individuels

M. **Philippe BERNARDI**, nommé par le Conseil d'administration de l'Association, Président du comité

M. **Jean-Louis CAYROL**, adhérent au contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER ancien délégué général de l'association,

Mme **Patricia CHASSAGNE**, adhérente au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine Indépendante

M. **Jean-Louis KERMARREC**, adhérent au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER, ancien délégué général de l'association

M. **Marc MAMMANA**, adhérent au contrat PER PANTHEA, administrateur de l'UFEP

M. **Alain MARAIS**, adhérent au contrat CARDIF Elite Retraite PER, ancien Haut Fonctionnaire des ministères des Finances et de la Justice, administrateur de France Mutualiste

Mme **Ghislaine ROYER**, adhérente au contrat BNP Paribas Multiplacements PER, actuaire et sociologue

M. **Patrick JOACHIMSMANN**, adhérent aux contrats BNP Paribas Multiplacements PER et Complice Retraite PER

Les statuts de l'association UFEP et le rôle du Comité de surveillance peuvent être consultés sur le site : www.ufep.fr

UFEP Association d'épargnants, partenaire de BNP Paribas Cardif et d'ASSUVIE - Régie par la loi de 1901 et les articles L.141-7 et R.141-4 du Code des Assurances • Agrément GERP sous le n° 437 498 652/GP61 auprès de l'ACPR, articles L.144-2 et R.144-4 à R.144-17 du Code des Assurances • Siège social et bureaux : 1 rue des Fondrières, 92728 NANTERRE – contact@ufep.fr - INSEE : 437 498 652 000 35

1 1 - Environnement macro-économique et financier (sources : France Assureurs, Argus de l'assurance, BNP Paribas Cardif)

1.1 L'environnement de l'assurance vie

Au cours de l'année 2025 la croissance mondiale a été plus résiliente qu'attendue notamment au sein des principales économies émergentes. Le rôle des économies émergentes s'est confirmé tout au long de l'année et l'on évoque même « un retour des marchés émergents » qui offrent des perspectives de cycles longs pour les Actions. Des facteurs structurels comme les évolutions démographiques dynamiques renforcent l'attrait de ces économies avec notamment l'apparition de classes moyennes (en Chine, au Viêt-Nam, en Inde par exemple).

Les échanges ont été initialement stimulés par un effet d'anticipation du relèvement des droits de douane aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis (où le taux tarifaire effectif global est estimé fin août à 19,5%, un record depuis 1933) la vigueur des investissements dans « l'IA » a dopé les résultats et en Chine le soutien budgétaire a compensé le ralentissement des échanges.

L'assouplissement progressif des politiques monétaires dans un contexte d'inflation plutôt maîtrisée et la mise en place d'accords commerciaux bilatéraux ont pris le relais pour soutenir le dynamisme des affaires et du prix des actifs. Les sommets atteints sur certains marchés boursiers font cependant craindre la création de « mini bulles » sur, par exemple, les très grosses capitalisations technologiques.

En Zone Euro la progression de l'industrie manufacturière et la baisse des coûts de l'énergie soutiennent une croissance modeste mais solide, alors que l'impact des dépenses de défense reste à venir.

En France les incertitudes politiques persistent avec pour corollaire la nécessité de surveiller l'évolution de la hausse des rendements des obligations d'Etat alors que la perception du risque ne semble pas encore atteindre un niveau alarmant.

Les acteurs de la gestion d'actifs, de manière générale, ont pu bénéficier de marchés actions très dynamiques et suivent attentivement l'évolution des cours des métaux précieux. Sur les marchés de taux, caractérisé par une repentification des courbes de taux, les arbitrages et les flux ont encore permis de se repositionner ponctuellement sur des niveaux plus attrayants et d'allonger les durées, tout en restant vigilant sur les niveaux de rendement des obligations des entreprises. Néanmoins les incertitudes au niveau national ont aussi pesé en faveur de l'attrait des Français pour disposer d'une épargne sécurisée et les plébiscites en faveur de l'assurance vie en dépit des alertes fiscales en fin d'année sur les produits d'épargne longue.

1.2 Dans un tel contexte, il convient de s'attarder un peu sur l'assurance vie

L'Argus de l'assurance a évoqué « l'été doré de l'assurance vie ». L'assurance vie en 2025 signe une collecte nette de plus de 50 Mds €, chiffre inédit depuis 15 ans et affiche +22 Mds par rapport à 2024. Au-delà des facteurs macroéconomiques, l'assurance vie bénéficie de la moindre attractivité des autres produits d'épargne comme les livrets réglementés et du retour des rendements sur les fonds en euros.

Fin 2025 la fédération des assureurs recense près de 20 Mio de personnes détentrices d'au moins un contrat d'assurance vie pour un total de 57 Mio de

contrats...de quoi peser dans les débats. Le secteur dépasse la barre des 2 100 Mds € d'encours sous gestion.

Si le fonds en euros reste compétitif la collecte nette en 2025 est désormais majoritairement orientée vers les unités de comptes (UC) qui représentent 42,5 Mds € contre 8,1 Mds € pour les fonds en euros. L'ensemble des cotisations se positionne cependant encore à hauteur de 61% sur les fonds en euros. L'année 2026 est attendue dans cette même dynamique d'autant que selon Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne, entre 2026 et 2030, la fermeture des PEL de plus de 15 ans (un encours de 93 Mds €) devrait pousser de nouveaux flux vers l'assurance vie.

France Assureurs insiste sur le rôle de l'assurance vie dans l'économie réelle, soulignant que 63% des encours financent les entreprises (25% en Actions, 33% en Obligations et 5% en immobilier) et 24% financent l'état avec des Obligations souveraines.

1.3 Les contrats PER

La collecte nette des Plans d'Épargne Retraite (assurantiel) poursuit sa dynamique avec 1 Mio de nouveaux souscripteurs en 2025. L'on recense environ 1 Mio de nouveaux PER tous les ans depuis la loi Pacte. L'inquiétude des Français quant à l'avenir du niveau de leurs retraites alimente ce développement.

Le montant des versements sur l'année représente plus de 20 Mds € (soit +16% par rapport à 2024) pour une collecte nette de 11 Mds € (9,8 Mds € en 2024). L'ensemble des détenteurs de PER (assurantiels et bancaires) est proche de 13 Mio et les encours correspondants s'élèvent à 141 Mds €.

L'impact des récentes mesures fiscales reste encore à déterminer. En effet, les parlementaires ont décidé d'alourdir dans le PLFSS (projet de loi de finance de la sécurité sociale 2026) le taux de CSG applicable à certains placements (affectant par exemple les dividendes d'actions, les produits de placement à revenu fixe...) et qui affectent les PER. Avec pour conséquence de faire passer le taux de la Flat Tax de 30 à 31,4%. Les débats techniques sont encore en cours avec la Direction de la Sécurité Sociale, mais France Assureurs reste mobilisé contre ces mesures.

Pour mémoire, l'assurance vie et les PER intègrent progressivement les dispositions de la Loi Industrie Verte (LIV). La loi n°2023-973 relative à l'industrie verte a pour objectif d'accélérer la réindustrialisation du pays et de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Cet objectif passe par la mobilisation de l'épargne privée, principalement via deux mesures : l'instauration d'une part d'actifs non cotés dans l'assurance vie et le plan épargne retraite (PER) d'une part, et la création d'un nouveau livret d'épargne pour les jeunes, d'autre part.

En pratique pour les contrats en assurance vie, apparaît une obligation de proposer des profils de gestion. Ces profils de gestion sont proposés via un mandat d'arbitrage et 2 des 3 profils doivent intégrer un % d'OPC investis en actifs non cotés.

Concernant le PERin, à compter du 24 octobre 2024 l'obligation d'intégrer une part minimale d'OPC principalement investie directement ou indirectement dans des actifs non cotés ou des titres PEA PME-ETI s'est également imposée.

Il convient maintenant, et c'est l'un des points de vigilance pour l'UFEP et ses adhérents, de suivre les niveaux de performances des gestions profilées à horizon. Vigilance mise en exergue par les études du site « Good Value For Money ».

2 - Les contrats PERin gérés par CARDIF RETRAITE

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 52704 (45940 au 31/12/2024) dont 19 en phase de rente. 812 transferts entrants (dont 239 internes) sont enregistrés. Sur cette période on relève 41 décès, 5 sorties en rente, 1840 sorties en capital (dont 802 opérations de transferts individuels sortants - 239 en interne - et 319 rachats exceptionnels).

Le taux de renonciation reste à 0,1%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 929 M€ en progression de plus de 20% par rapport à 2024 (726 M€) avec un encours moyen par adhérent de 18 k€. Il se répartit de manière équilibrée entre fonds en € (52%) et UC (48%).

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 218 M€.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 49% sur le fonds en euros et 51% sur les unités de compte.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € et sur les UC s'élèvent au maximum à 0,7%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Le taux de rendement brut du Fonds en euros est de 3,38% (2,67% en 2024). Après utilisation de réserves qui appartiennent aux adhérents le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,75% (2,75% en 2024) net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 13123 (10561 au 31/12/2024) dont 7 en phase de rente, pour des encours de 787 M€ (574 au 31/12/2024). 859 transferts entrants (dont 494 internes) sont enregistrés. Sur cette période sont notés 9 décès, 10 sortie en rente, 325 sorties en capital (dont 81 transferts sortants -13 en interne - et 48 rachats exceptionnels).

Le taux de renonciation s'affiche à 0,1%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 787 M€ en progrès de 37% par rapport à 2024 avec un encours moyen par adhérent de 60 k€. Il se répartit à hauteur de 48% pour le fonds en € et 52% pour les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 199 M€.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 57% sur le fonds en euros et 43% sur les unités de compte.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € et sur les UC s'élèvent au maximum à 0,7%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Le taux de rendement brut Fonds en euros est de 3,38% (2,67% en 2024). Après utilisation de réserves qui appartiennent aux adhérents le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,75% (2,75% en 2024) net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Nb : Du fait de la fermeture du produit à la commercialisation, les adhésions au CARDIF Essentiel Retraite sont arrêtées au profit du CARDIF Elite Retraite (cf. ci-dessous). Cela explique le phénomène d'attrition et des transferts externes constatés dans les chiffres présentés. Les versements des adhérents restent toutefois possibles sur ce contrat.

Ainsi, le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 5828 dont 11 en phase de rente (6266 au 31/12/2024). Il n'y a plus de nouvelles souscriptions. 40 transferts entrants (dont 8 internes) sont enregistrés. Sur cette période sont aussi enregistrés 4 décès, 664 sorties en capital (dont 278 transferts sortants -139 en interne - et 50 rachats exceptionnels).

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 380 M€ (372 au 31/12/2024) avec un encours moyen par adhérent de 65 k€. Il se répartit à hauteur de 33% sur le fonds € et 67% sur les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 23 M€ (28% investis sur le fonds en €).

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8% et à 0,85% sur les UC.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2025, le taux de rendement brut Fonds en euros est de 3,38% (2,67% en 2024). Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,65% (2,65% en 2024) net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Le nombre d'adhérents (dont 3 en phase de rente) s'élève à 31445 (25887 au 31/12/2024). Ce produit enregistre 6 351 nouvelles adhésions et 3 775 transferts entrants (dont 557 internes). Sur cette période sont notés 42 décès, 13 sorties en rente, et 1 173 sorties en capital (dont 500 transferts sortants et 187 rachats totaux). Le taux de renonciation s'élève à 0,1%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 1 403 M€ contre 1 026 en 2024 avec un encours moyen par adhérent de 45 k€. Il se répartit de manière stable à hauteur de 35% sur le fonds en € et 65% sur les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 373 M€. Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 48% sur le fonds en euros et 52% sur les unités de compte.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais lié à la convention de gestion
Gestion pilotée	0,85% maximum par an	néant
Gestion libre	- 0,85 % maximum pour les unités de compte - 1,05 % maximum pour les unités de compte de type Autre Fonds d'Investissement Alternatif (Autre FIA)	néant
Gestion à horizon	0,85% maximum par an	néant
Gestion déléguée		1% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2025, le taux de rendement brut Fonds en euros est de 3,38% (2,67% en 2024). Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,65 (2,65% en 2024) net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **Complice Retraite PER**

Le contrat est distribué par le groupe d'assurance MATMUT. Le nombre d'adhérents (1 en phase de rente) s'élève à 12674.

En 2025 sont enregistrées 2 239 nouvelles adhésions et 75 opérations de transferts entrants. Notons également 17 décès et 284 sorties en capital (dont 97 transferts sortants).

Le taux de renonciation s'élève à 0,3%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 44 M€ (28,2 au 31/12/2024) investi à hauteur de 70% sur le fonds en euros.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 15 M€ (72% investis sur le fonds en €). L'encours moyen par adhérent s'établit à 3,5 k€.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais liés à la gestion du mandat d'arbitrage
Gestion pilotée PER	0,80% maximum	néant
Gestion pilotée		néant
Gestion libre		néant
Gestion profilée		0,50% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2025, le taux de rendement brut Fonds en euros est de 3,38% (2,67% en 2024). Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,65% (2,65% en 2024) net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **Panthéa PER**

Le contrat est distribué par une « Marketplace » nommée NORTIA (filiale du groupe DLPK implanté à Roubaix). Elle est au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine.

Avec 841 adhérents au 31/12/2025 (et 301 nouveaux adhérents), ce produit accélère son développement. Le montant des versements effectués s'élève à 16 M€ et l'encours représente 30 M€ investis à hauteur de 27% en fonds en €. Cela donne un encours moyen par adhérent de 36 k€.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 1%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais liés à la gestion du mandat d'arbitrage
Gestion pilotée	1% maximum par an	néant
Gestion à horizon		1% maximum
Gestion libre		néant
Gestion profilée		1% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2024, le taux de rendement brut Fonds en euros est de 3,38% (2,67% en 2024). Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,44% (2,44% en 2024) net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **Lucya Cardif PER**

Distribué par Lucya/Epargne Family via le site www.assurancevie.com il comptabilise 2274 adhérents au 31 décembre 2025 (dont 1993 nouveaux adhérents) et un encours de 30 M€.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,7%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais liés à la convention de gestion
Gestion pilotée PER	0,50 % maximum	
Gestion libre	0,50 % maximum	
Gestion à horizon	0,50 % maximum	
Gestion déléguée	0,50 % maximum	0,25 % maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2025, le taux de rendement brut Fonds en euros est de 3,38%. Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,75% (identique à 2024). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

3 - Traitement des réclamations

En 2025 ont été comptabilisées les réclamations écrites (BNP Paribas Cardif et le Réseau de la banque de détail) ainsi que les réclamations « orales » auxquelles il a été répondu par écrit. Il y en a 154 (120 en 2024) ce qui représente cependant un ratio sur le stock de contrats (120 000 contrats) relativement stable. La principale source de cette augmentation est due aux demandes de déblocage exceptionnel total ou partiel des fonds.

Les délais de traitement sont très majoritairement en cause. Les membres du Comité rappellent à nouveau qu'ils souhaiteraient disposer d'un indicateur permettant de mesurer les évolutions des délais de traitement. Ils soulignent par ailleurs la réalité des actions entreprises dans le cadre du Programme Clients Mécontents afin de répondre efficacement aux demandes des adhérents.

4 - Gestion financière

Le Fonds en Euros de CARDIF RETRAITE au 31 12 2025

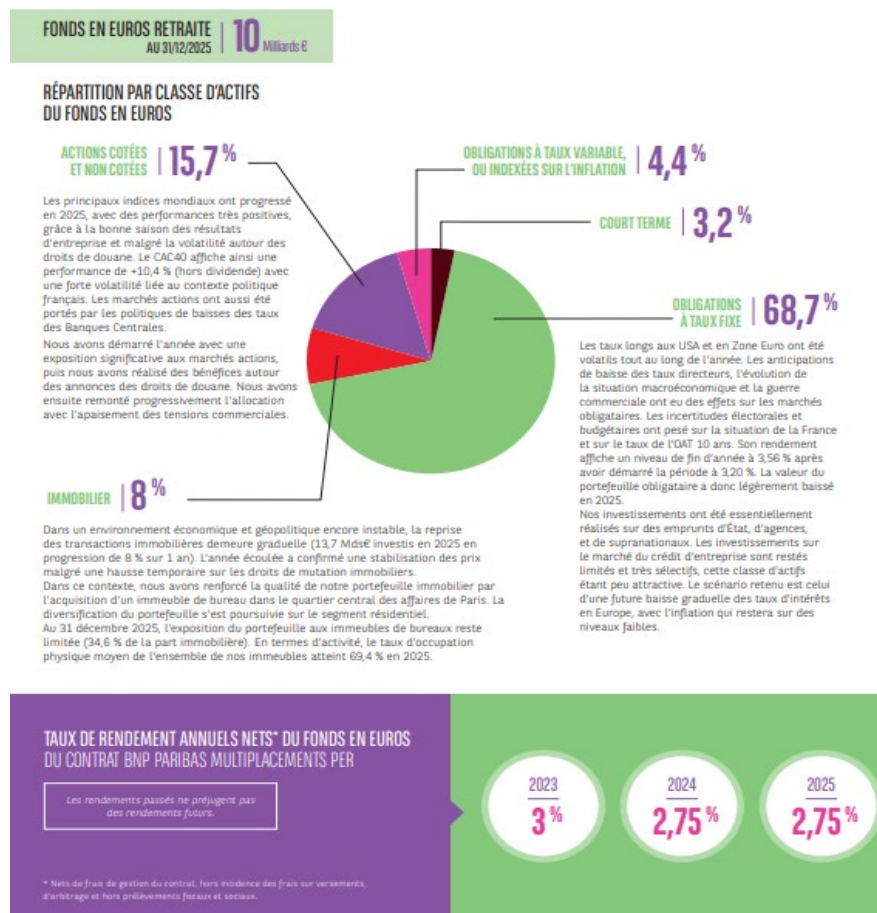
Les acteurs de la gestion d'actifs, de manière générale, ont pu bénéficier de marchés actions très dynamiques. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux permettent de se repositionner ponctuellement sur des niveaux plus attractifs et d'allonger les durations, tout en restant vigilant sur les niveaux de rendement des obligations des entreprises.

Au 31 décembre 2025 la capitalisation du fonds en euros (en valeur boursière) s'élevait à 10 Mds €. Elle est à 69% investie en taux fixes. La poche Actions et diversifiés représente près de 16% du total.

La poche obligataire à taux fixe de CARDIF RETRAITE dispose d'une notation de très bon niveau « A+ ». 55% de cette poche est placée en emprunts d'états et 27% dans le secteur financier encore privilégié par les gestionnaires pour son bon rapport rendement/risque.

Le risque Actions et diversifiés est investi principalement en Europe 53% (47% en 2024) et en Amérique du Nord 20% (25% en 2024). Cela reflète les craintes des gestionnaires vis-à-vis des marchés américains en début d'exercice 2025.

Les décisions de gestion des différents fonds en euro (fonds cantonnés des PERP, fonds en euros de BNP Paribas Cardif, fonds en euros de CARDIF RETRAITE) sont cohérentes dans leur approche (vision des marchés) et adaptées opérationnellement aux horizons des produits concernés. A titre d'exemple, en matière de retraite, il convient de rappeler que l'horizon d'investissement est allongé relativement à des produits d'épargne plus classique. La structure cible des actifs se construit petit à petit en fonction des flux entrants nets et des opportunités d'investissements à moyen ou long terme.



Les unités de compte (cf. la synthèse des choix d'UC également en annexe)

Vous trouverez en annexe (Synthèse des UC) les tableaux qui résument les principales Unités de compte souscrites par les adhérents.

Ci-dessous un point est effectué sur la SICAV BNP Paribas Horizons.

En 2025, l'ensemble des performances restent très majoritairement positives.

Par ailleurs il convient de noter que l'assureur propose des supports en UC dont il contrôle la qualité du risque et du rapport rendement/frais.

Focus sur la SICAV «BNP Paribas Perspectives» et le FCP«BNP Paribas Horizons»

Le Comité s'est régulièrement inquiété de la part représentée par la SICAV BNP Paribas Perspectives au sein de certains PERin (et pour mémoire du PERP des particuliers), d'autant que le rendement de cette SICAV depuis le « début des années 2020 » n'était pas satisfaisant.

Par ailleurs et dans le cadre de la Loi Industrie Verte, la nouvelle offre BNP PARIBAS HORIZON est composée de 6 compartiments datés (pour accompagner l'épargnant jusqu'à son départ à la retraite) et 2 d'attente. Plus précisément, elle est construite sur la base d'indices de référence dont le poids est déterminé par une grille de désensibilisation au risque. La poche Actions dispose d'un poids par zone géographique dans l'indice stable dans le temps ; les poches Actions et de Non-Cotés auront un poids décroissant au fur et à mesure de l'approche de la date de départ à la retraite ; en revanche les actifs à faibles risques évolueront de manière inverse.

BNP PARIBAS HORIZON offre à l'investisseur (s'il le souhaite) le choix entre 3 profils : PRUDENT, EQUILIBRE ou DYNAMIQUE.

Le transfert des contrats PERin de BNP PARIBAS PERSPECTIVES vers BNP PARIBAS HORIZON devait intervenir au 3^{ème} trimestre 2025 un fois obtenue la décision des adhérents concernés par ces évolutions à l'occasion de l'AGO du 22 mai 2025, ce qui a été fait.

La résolution proposée aux adhérents lors de cette dernière était la suivante :

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER « Cardiff Elite Retraite », « Cardiff Essentiel Retraite », « BNP Paribas Multiplacements PER », « BNP Paribas Multiplacements Privilège PER »	OUI	NON	ABS
Résolution n° 19 (*) : L'AG. approuve la fermeture à la souscription de la « Gestion Pilotée - Allocation Equilibrée » issue de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 (loi Pacte) ainsi que l'arbitrage sans frais des encours correspondants vers la « Gestion Pilotée - Allocation Equilibrée » issue de la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 (loi Industrie Verte). Ces modifications prennent effet au plus tôt à compter du 01/09/2025.			

Les gérants de ces produits chez BNP Paribas Asset Management sont intervenus à la demande du Comité afin de commenter les récentes évolutions et confirmer les mesures qui ont été prises et qui répondent pour l'essentiel aux préoccupations du Comité : le transfert (dans le cadre de la Loi Industrie Verte) des encours des compartiments datés vers le nouveau Fonds Commun de Placement BNP Paribas Horizon (270 Mio € dont l'intégralité des encours des adhérents de l'UFEP aux PERP et aux PERin) a été effectué le 26 septembre 2025. Il est à noter que la stratégie d'investissement modifiée assez récemment pour la SICAV BNP Paribas Perspectives a sensiblement amélioré le rendement de ladite SICAV.

Le Comité a reçu tous apaisements quant à la base juridique qui sous-tend les transferts réalisés au niveau des PERP. De plus les transferts au niveau des PERin ont été totalement neutres pour les adhérents (vente/achat (arbitrage) le même jour sans conséquence comptable ou fiscale). Les encours de chaque compartiment « daté » de

la SICAV BNP Paribas Perspectives ont été transférés vers un compartiment équivalent de BNP Paribas Horizon.

Le nouveau BNP Paribas Horizon est également intéressant en matière de choix d'investissement pour les adhérents, en particulier un accès plus ouvert aux actifs non cotés. Le marché va évoluer progressivement et rappellent que les % d'actifs non cotés au sein des portefeuilles sont limités et que dans la « grille de désensibilisation » ces % se réduisent lorsque les horizons de sorties se rapprochent de l'échéance (i.e. Ils sont plus élevés lorsque l'horizon d'investissement est à plus long terme).

Précisons aussi que les performances publiées sont nettes de frais de gestion.

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Les adhérents ont investi sur 260 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés dont les compartiments de la SICAV BNP Paribas Horizons. Cette SICAV s'installe progressivement dans le paysage des UC choisies par les adhérents en lieu et place de la SICAV BNP Paribas Perspectives (cf. infra).

Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents de BNP Paribas Multiplacements PER à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Les adhérents ont investi sur près de 500 supports en Unités de compte (UC)) parmi ceux proposés dont les compartiments de la SICAV BNP Paribas Horizons. Cette SICAV s'installe progressivement dans le paysage des UC choisies par les adhérents en lieu et place de la SICAV BNP Paribas Perspectives (cf. infra).

Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents de BNP Paribas Multiplacements Privilège PER à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 1200 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. Toutes les lignes restent en deçà de 4% de l'encours total.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 2100 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. Toutes les lignes restent en deçà de 3% de l'encours total. Les 10 principales UC représentent moins de 20% des investissements totaux.

- **Complice Retraite PER**

A ce stade de commercialisation une quarantaine de supports en UC ont été choisis parmi ceux proposés dont une vingtaine (pour un encours encore marginal) relatives à la SICAV BNP Paribas Horizons. A ce stade les investissements sont concentrés sur 4 lignes.

- **Panthéa PER**

Près de 600 supports en UC parmi ceux proposés ont été choisis. La ligne la plus utilisée représente 8,3% des investissements.

- **Lucya Cardif PER**

Plus de 500 supports en UC parmi ceux proposés ont été choisis. La ligne la plus utilisée représente 17,79% des investissements.

5 - Gestion administrative des plans

Les frais en cas de sortie sont de :

1,5% maximum prélevés sur chaque montant brut de rente versé au titre des frais de service de la rente, réduits à 1% en cas de rente unique.

0% en cas de sortie en capital ou en cas de déblocage anticipé.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes des **Plans d'Épargne Retraite individuel couverts par le Comité commun** ainsi que leur équilibre actuariel, leur administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance commun **du 24 mars 2026**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet www.ufep.fr et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 28 mai 2026, sur le site de vote ufep.vote.voxaly.com.

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan

Synthèse des UC

(Les encours sont en €, les % sont calculés en fonction du total des encours)

- BNP Paribas Multiplacements PER**

Encours

BNPP ACT MONDE ISR	34 031 176	7,62%
BNPP AQUA CL	24 508 158	5,49%
BNPP DEV HUM	21 635 337	4,84%
BNPP FD CLIM CHANG CL CAP	21 054 649	4,71%
BNPP HORIZON 2034-2036	15 099 114	3,38%
BNPP HORIZON LG TRM CL AT	15 089 139	3,38%
BNPP DISRUPTIVE TECH	14 964 612	3,35%
BNPP HLTHC INNO CLS	14 908 380	3,34%
BNPP HORIZON 2028-2030 CL	13 444 013	3,01%
BNPP HORIZON 2031-2033	12 408 789	2,78%

- BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Encours

BNPP MOIS ISR CL	11 854 564	2,92%
BNPPE MSCI US M TE UC ETF	11 028 045	2,72%
BNPP HORIZON 2028-2030 CL	8 671 964	2,14%
XTRACK MSCI JAP UC ETF 1C	7 786 281	1,92%
BNPE MSCI EU MIN TE UC ET	7 300 977	1,80%
FCPR ARDIAN ACC SOL	7 152 841	1,76%
BNPPE M EM MI TE UC ETF C	7 137 892	1,76%
BNPP AQUA CL	6 987 377	1,72%
AM BLACKROCK EUR EQ CLASS	6 551 426	1,62%
BNPP SC EUROLAND RES CL C	6 347 733	1,56%

- CARDIF Essentiel Retraite PER**

Encours

COMGEST MDE C	8 669 585	3,42%
FID TARGET 2040 EURO F A	5 982 492	2,36%
FID TAR 2030 EU FD A	5 951 033	2,35%
FID TARGET 2035 EURO F A	5 431 435	2,14%
BNPP MOIS ISR I C	5 162 746	2,03%

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Encours

BNP PARIBAS MOIS ISR I CA	23 720 219	2,59%
EURAZEO PRIVATE VALUE EUR	19 907 520	2,17%
FIDELITY TARGET 2040 FUND	16 442 366	1,80%
FIDELITY TARGET 2035 FUND	16 394 061	1,79%
COMGEST MONDE C	15 250 858	1,67%

- **Complice Retraite PER**

Encours

PORTZAMPARC NEXT LEADERS	3 355 394	25,80%
EMERGING MARKETS EQUITIES	3 263 247	25,09%
AXA WORLD FUNDS ACT EUROP	3 259 544	24,98%
JMP US SELECT EQUITY A	2 789 896	21,45%
BNP PARIBAS HORIZON 2031	82314	0,63%

- **Panthéa PER**

Encours

BNP PARIBAS MOIS ISR I CA	2 025 039	8,30%
QUADRIFOGLIO	840 079	3,44%
SIENNA MONETAIRE R-C	601 748	2,46%
R-CO VALOR C EUR	427 564	1,75%
LEAF CALL CMS	410 728	1,68%

- **Lucya Cardif PER**

Encours

AMUNDI CORE MSCI WORLD UC	3 861 797	17,79%
AMUNDI CORE S&P 500 SWAP	1 401 760	6,46%
ISHARES MSCI WORLD ESG SC	682 889	3,15%
AMUNDI CORE EURO STOXX 50	582 971	2,68%
AMUNDI NASDAQ-100 II UCIT	453 659	2,09%